

TRAVAUX PERSONNELS ENCADRÉS (TPE)¹

1- LES CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE PÉDAGOGIQUE DES TPE : LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

2- LES TPE : DES ENJEUX D'ENCADREMENT FORTS*

3- QUELLE ÉVALUATION ?*

1- LES CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE
PÉDAGOGIQUE DES TPE : LES DOCUMENTS DE
RÉFÉRENCES

1 - 1/ BO ° 26 du 30 juin 2011 : <http://www.education.gouv.fr/cid56642/mene1116130n.html>

Cette note de service redéfinit les conditions de la mise en œuvre pédagogique des TPE.

[en caractère gras : ce que nous tenons à souligner]

Classe de première des séries générales : mise en œuvre pédagogique à compter de la rentrée 2011

La présente note de service a pour objet de préciser les conditions de la mise en œuvre pédagogique des travaux personnels encadrés (TPE) à compter de la rentrée 2011 dans les classes de première générale (séries ES, L et S). Elle annule et remplace les dispositions de la note de service n° 2005-166 du 20 octobre 2005 (BOEN n° 39 du 27 octobre 2005).

I - Les travaux personnels encadrés dans le cadre de la réforme du lycée d'enseignement général et technologique

1. Organisation horaire

Les TPE sont un **enseignement obligatoire en classe de première générale** (cf. arrêté du 27 janvier 2010 relatif à l'organisation et aux horaires des enseignements du cycle terminal de la voie générale, sanctionnés par le baccalauréat général, paru au B.O.EN spécial n° 1 du 4 février 2010). Leur durée s'étale sur **18 semaines maximum** à partir du début de l'année scolaire de première. Pour assurer cet enseignement, les établissements disposent d'une heure-année (**2 heures-élèves inscrites dans l'emploi du temps de la classe pendant la durée du TPE équivalent à 2 heures-professeur semestrielles par division**). En série S à dominante « sciences de l'ingénieur », les TPE sont intégrés dans l'horaire de la discipline.

2. Caractéristiques des TPE

Les TPE consistent en un travail pluridisciplinaire conduit par un groupe d'élèves à partir d'un sujet se rapportant à des thèmes définis au niveau national. Ces thèmes sont renouvelés par tiers tous les deux ans. Les thèmes retenus ont pour objet de favoriser les liens entre les différents enseignements. À partir de ces thèmes, les élèves choisissent un sujet, en accord avec leurs enseignants.

Les TPE associent au moins deux disciplines et s'appuient prioritairement, quoique non exclusivement, sur les disciplines spécifiques de chaque série. Ils doivent permettre aux élèves de :

- réinvestir et renforcer les savoirs et les compétences acquises dans les disciplines associées ;
- développer des capacités d'autonomie et d'initiative dans la recherche et l'exploitation de documents ;
- **commencer à se familiariser avec les méthodes de travail et d'organisation qui seront mobilisées dans l'enseignement supérieur.**

Le travail collectif des élèves sur une assez longue période est une pratique caractéristique des TPE. C'est pourquoi, sauf cas exceptionnel, les TPE doivent être le fruit d'un travail d'équipe. Si l'effectif de la classe détermine en partie la taille des groupes, l'expérience des TPE réalisés jusqu'à maintenant montre que ce sont généralement les groupes de 3 élèves qui permettent les conditions de travail les plus efficaces.

*Éléments de commentaire et préconisations élaborés par le collège des IA-IPR

Les TPE s'appuient sur des **acquis méthodologiques du travail transdisciplinaire**. Ce dernier, initié au collège dans le cadre du **socle commun de connaissances et de compétences**, est développé en classe de seconde au travers de **l'accompagnement personnalisé** et de certains **enseignements d'exploration**.

Les dispositions de la circulaire n° 2010-013 du 29 janvier 2010 (B.O.EN spécial n° 1 du 4 février 2010) relative à l'accompagnement personnalisé prévoient que, dans le cadre de travaux interdisciplinaires, des thèmes de travail choisis par les élèves et les professeurs peuvent donner lieu à des projets individuels ou collectifs.

Dans le cadre de la réforme du lycée d'enseignement général et technologique mise en place en classe de première à partir de la rentrée 2011, les TPE sont une des activités permettant **une approche des savoirs privilégiant la pluridisciplinarité**. Ils donnent à l'élève la capacité de conduire et de mener à bien des recherches de manière autonome en vue de la réalisation d'une production, la plupart du temps collective. Cette dernière fait l'objet d'une soutenance en tant qu'épreuve anticipée au baccalauréat général. Il contribue de la sorte à la construction du projet de l'élève et à **une préparation aux exigences de l'enseignement supérieur**.

II - Déroulement des TPE

1. Préparation, production et réalisation des TPE

Plusieurs étapes peuvent être distinguées dans le déroulement des TPE :

- une **première phase** au cours de laquelle sont définis **le sujet et sa problématique** ; on veillera dans ce cadre à bien délimiter les contours du sujet en se gardant de problématiques trop ambitieuses par rapport au niveau des élèves des classes de première ;
- la **deuxième phase** est centrée sur **la recherche documentaire** ;
- la **troisième phase** conduit à réaliser **une production (dossier, maquettes, poèmes, une de journal, publication scientifique, vidéogramme, affiche, représentation théâtrale, pages internet, exposition, etc.)** ;
- la **quatrième phase**, la soutenance, donne lieu à **une présentation orale de la réalisation, s'appuyant sur une note synthétique individuelle**.

Les réalisations doivent rester modestes et réalistes. La forme « dossier », fréquemment retenue par les élèves, ne doit pas aboutir à un montage d'informations et de documents sans véritable **appropriation du sujet** et sans **regard critique sur les sources utilisées**. Une attention toute particulière sera portée, autant que faire se peut, sur **le caractère original** de la production des élèves, **excluant la simple copie d'éléments préexistants**.

Les documents produits ainsi que la soutenance peuvent, en tout ou partie, être l'occasion de l'utilisation d'une langue étrangère. Cela peut être tout particulièrement encouragé en série littéraire ou lorsque existe un enseignement non linguistique en langue étrangère (DNL) conformément aux dispositions de la circulaire n° 2010-008 du 29 janvier 2010 (B.O.EN spécial n° 1 du 4 février 2010) relative aux langues vivantes dans l'enseignement général et technologique.

2. Carnet de bord

Tout au long du déroulement des TPE, la tenue régulière d'un carnet de bord (**individuel ou collectif**) est particulièrement recommandée. Trace d'un itinéraire personnel, le carnet de bord permet à l'élève (ou au groupe) de noter au fil du temps le déroulement et les principales étapes du travail. Il garde également **la mémoire des documents consultés et leurs références**. Témoin de la démarche adoptée, il permet aux professeurs encadrant les TPE de dialoguer avec les élèves en portant **la trace des conseils et des précisions apportés**.

3. Encadrement par les professeurs

L'objectif est de veiller à conduire progressivement les élèves vers plus d'autonomie dans la conduite de leur travail. Les professeurs seront particulièrement attentifs, lors de la phase préparatoire, à **aider les élèves à cerner la problématique du sujet**. On veillera à ce que les compétences mises en œuvre au cours des TPE soient en relation avec les programmes des enseignements concernés.

La participation des enseignants de toutes les disciplines enseignées en lycée à la conduite et au déroulement des TPE dans chaque établissement est hautement souhaitable. Elle permet, en effet, des croisements disciplinaires fructueux favorisant une vision moins cloisonnée des savoirs.

4. Responsabilité

Les dispositions de la note de service n° 2001-007 du 8 janvier 2001 (B.O. n° 2 du 11 janvier 2001) qui précisent le rôle des professeurs dans l'encadrement des TPE et la responsabilité du chef d'établissement restent valides.

5. Évaluation au baccalauréat

Les TPE font l'objet d'une épreuve anticipée en classes de première ES, L et S. Cette épreuve est affectée d'un coefficient 2 portant sur les points supérieurs à la moyenne.

Les dispositions de la note de service n° 2005-174 du 2 novembre 2005 (B.O.EN n° 41 du 10 novembre 2005) relatives à la nature et au déroulement de cette épreuve restent inchangées.

Les ressources documentaires

Les thèmes : La liste des thèmes relative aux travaux personnels encadrés (TPE) en vigueur pour la classe de première des séries générales est disponible à l'adresse suivante :

www.eduscol.education.fr/cid47789/themes-nationaux.html

Le document de référence pour l'évaluation : BO n° 41 du 10 novembre 2005 www.education.gouv.fr/bo/2005/41/MENE0502330N.htm

Le document de référence pour les responsabilités : BO n° 2 du 11 janvier 2001 www.education.gouv.fr/botexte/bo010111/MENE0100008C.htm

2- LES TPE : DES ENJEUX D'ENCADREMENTS FORTS

Autonomie et accompagnement

Dès l'origine, comme le montre un document académique élaboré à la suite de stages de formation, en ligne sur le bureau pédagogique, les TPE ont posé le double problème de l'autonomie des élèves et de la posture d'accompagnement des enseignants :

http://193.49.64.32/burpeda/showobj.php?id_obj=1037 (accéder aux documents / entrée transversale)

Aujourd'hui, ils s'inscrivent dans la continuité des travaux initiés en classe de seconde, notamment en accompagnement personnalisé et dans les divers travaux de groupe et situations pédagogiques de recherche et de production intégrés aux cours.

Il s'agit donc :

- > de poursuivre le développement de **l'autonomie des élèves** :
- > de poursuivre la **formation à la recherche documentaire et à l'oral** ;
- > de travailler pour tous, dans une optique «**maîtrise de la langue**»² intégrée aussi à chaque cours ;
- > de travailler sur des **projets à caractère pluridisciplinaire** pour développer des compétences réinvestissables dans chaque discipline ;
- > de prévoir des temps de travail sur la **compétence orale**, par nature « transversale » ;
- > d'explicitier les **codes** des épreuves (objectifs et modalités).

Les TPE participent des nouveaux enjeux de connaissances et de culture active qu'un vade-mecum récent (mai 2012) de la DGESCO analyse : *Vers des centres de connaissances et de culture* : <http://eduscol.education.fr/cid60332/-vers-des-centres-de-connaissances-et-de-culture-le-vade-mecum.html>

La problématique.

Le document académique de 2004 donnait cette définition de la notion de problématique : « C'est en fait une question ou **un ensemble de questions**, faisant débat, sans réponse immédiate, nécessitant une réflexion personnelle, dans un domaine à la portée des élèves, sur un sujet modeste. Elle ne peut pas être une question descriptive du type « Qu'est-ce que c'est ? », une affirmation sans problème. »

Cadrer le champ de la réflexion et l'explorer, « c'est une question qui mérite d'être posée et sa formulation doit faire l'objet d'une attention particulière : claire, simple, précise »³.

Partant d'un premier questionnement, la formulation de la problématique s'affine ainsi en s'enrichissant des apports de la recherche documentaire.

L'enjeu des TPE est bien dans la définition de la problématique, son traitement et son efficacité, et non dans une somme de connaissances dont ils témoigneraient. Ce problème du traitement de l'information (choix, sélection, appropriation, mesure...) est aujourd'hui renouvelé par la disponibilité de sources numériques, parfois envahissantes, dont il s'agit de promouvoir **un usage responsable**.

La responsabilité pédagogique des encadrants est donc interrogée par ce nouveau traitement du savoir et des sources. Les TPE participent d'un réel apprentissage dans ce domaine, orienté aussi vers l'enseignement supérieur. Il favorise aussi les scénarios pédagogiques qui rendent pertinente l'utilisation d'une langue étrangère, comme le prévoit le nouveau texte de référence¹. L'utilisation d'une langue peut en effet avoir du sens lorsqu'elle participe d'une formation à l'orientation, d'un projet d'enseignement supérieur ayant une valence langue forte, d'une situation de recherche nécessitant l'utilisation de documents en langue étrangère, d'une soutenance incluant un destinataire non francophone, etc.

Nous préconisons donc :

- > d'intégrer dans le carnet de bord les traces de recherche informatique (adresses web, caractérisation des sites consultés) ; planification, gestion différenciée du temps ;
- > d'aider les élèves à différencier citations, signalées comme telles, et plagiat ;
- > d'amener les élèves à s'interroger sur la pertinence de leurs sources, de valider scientifiquement leurs choix (modalités critiques, réfléchies et responsables de l'utilisation d'encyclopédies et des données en ligne) ;
- > d'aider, en croisant et en mettant en cohérence les regards disciplinaires, les élèves à dégager une problématique à partir de leur dossier de travail ;
- > de veiller à la simplicité de cette problématique, son caractère appliqué, son inscription dans un projet local ou un territoire ;
- > d'amener à construire une bibliographie ou une « sitographie » critiques et sélectives pour en comprendre la nécessité et le caractère heuristique ;
- > de distinguer entre ces références, complètes dans la « production » générale, choisies dans la « note synthétique individuelle » finale ;
- > de faire distinguer entre démonstration et argumentation pour convaincre.
- > d'aider aux développements d'hypothèses dans le cadre d'une démarche d'investigation qui pose aussi des problèmes sociétaux, éthiques, philosophiques... ;
- > de mettre l'encadrant au service de l'élève, pas de ses propres conceptions ;
- > de renforcer l'organisation et les contrats de travail de groupe ;
- > de rendre capable d'anticiper l'élaboration de la production finale ;

¹ «Les documents produits ainsi que la soutenance peuvent, en tout ou partie, être l'occasion de l'utilisation d'une langue étrangère».

Il y a donc bien un apprentissage de l'autonomie et une progression dans cette prise d'autonomie. Il n'y a pas un encadrement type, mais une attitude de bienveillance et une réelle présence à côté d'eux : ce sont les professeurs qui valident les sujets des élèves, leurs périmètres, les problématiques retenues, qui les forment à la lecture documentaire et à des pratiques d'oral.

On se posera la question de l'anticipation d'un certain nombre de ces axes de formation en classe de seconde :

- **accompagnement personnalisé, « TPA » (travaux personnels accompagnés) ;**
- **enseignements d'exploration ;**
- **continuité avec les acquis d'histoire des arts au collège : recherches finalisées par une soutenance orale ;**
- **rôle des professeurs documentalistes, qu'il s'agisse de TPE littéraires, économiques ou scientifiques.**

3- QUELLE ÉVALUATION ?

Le BO n° 41 du 10 novembre 2005 fixe avec précision les conditions d'évaluation :
<http://www.education.gouv.fr/bo/2005/41/MENE0502330N.htm>

Comme le prévoit le texte de définition de l'épreuve :

- les encadrants évaluent la pertinence de la démarche personnelle et l'investissement du candidat, les contenus, le travail collectif ;
- le jury évalue la production sur sa pertinence, le soin et le caractère achevé de celle-ci, et une présentation orale: construction de l'exposé, argumentation et justification des choix, réactivité face aux questions, richesse des connaissances mises en jeu.

Pour cette partie orale, c'est bien la réflexion que l'élève a sur sa démarche et non une somme de connaissances qui est évaluée. Il va de soi qu'une démarche et une réflexion pertinentes reposent implicitement sur un usage adéquat et raisonné des connaissances.

Il convient donc :

- > de considérer qu'il y a des étapes dans la préparation de l'oral, qui doivent être assumées en amont de l'épreuve, et donc planifiées dans une gestion rigoureuse des dix-huit semaines de formation ;
- > de n'évaluer que les compétences utiles dans le cadre de la problématique choisie ;
- > de n'émettre aucune remarque sur la problématique validée par les encadrants ;
- > de ne pas sanctionner l'élève pour une production originale si elle est en adéquation avec le sujet choisi⁴ ;
- > de ne surtout pas rechercher l'exhaustivité dans la réponse à la problématique ;
- > d'adapter le niveau des exigences à celui d'un élève de première ;
- > d'harmoniser les conditions d'évaluation à l'intérieur d'un établissement, et, le cas échéant, avec des professeurs qui viendraient d'un autre établissement ;
- > d'éviter toute conception rigide de la problématique.

¹ Document élaboré par le collège des IA-IPR suite à deux stages de formation menés cette année et une série d'observations de terrain.

² Le document « Vademecum de la Maîtrise de la langue » est disponible à l'adresse suivante :

www.ac-caen.fr/mediatheque/ressources_professionnelles/ressources_documentaires/vademecum_maitrise_de_la_langue.pdf

³ Propos d'une collègue dans un des stages.

⁴ Cf. le BO du 30 juin 2011 :

- la troisième phase conduit à réaliser une production (dossier, maquettes, poèmes, une de journal, expérience scientifique, vidéogramme, affiche, représentation théâtrale, pages internet, exposition, etc.) ;

- la quatrième phase, la soutenance, donne lieu à une présentation orale de la réalisation, s'appuyant sur une note synthétique individuelle.

Les réalisations doivent rester modestes et réalistes. La forme « dossier », fréquemment retenue par les élèves, ne doit pas aboutir à un montage d'information et de documents sans véritable appropriation du sujet et sans regard critique sur les sources utilisées. Une attention toute particulière sera portée, autant que faire se peut, sur le caractère original de la production des élèves, excluant la simple copie d'éléments préexistants. »